

QUELS ENJEUX PRIORITAIRES DE GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES POUR LE SAGE BASSIN HOUILLER ?

CONTEXTE

Le périmètre du SAGE Bassin Houiller, fixé par l'arrêté préfectoral en date du 4 avril 2008, comprend 72 communes d'une superficie totale de 574 km² et où vivent 204 102 habitants.

Ce périmètre, constitué par la dépression du Warndt et sa boutonnière forestière, présente une cohérence hydrographique (bassins versants de la Rosselle et de la Bisten), hydrogéologique (nappe des Grès du Trias Inférieur) et socio-économique (Bassin Houiller).

Son espace est fortement artificialisé, avec près de la moitié du territoire recouvert de zones d'habitations ou d'activités économiques, d'infrastructures routières ou ferroviaires.

La zone d'emploi du Bassin Houiller a subi la fermeture progressive de ses mines, une activité économique qui a profondément marqué le territoire et dont l'arrêt n'a pas donné lieu à l'émergence d'activité de substitution de taille équivalente. Seule la plateforme pétrochimique de Carling conserve une activité industrielle importante.

L'EAU ET L'APRÈS-MINE

Le bassin houiller est traversé par la **Rosselle** et la **Bisten**, deux cours d'eau qui présentent un chevelu hydrographique de linéaire d'environ 50 km pour la Rosselle et 16 km pour la Bisten.

La **nappe des Grès du Trias Inférieur** constitue une richesse indéniable et est un atout majeur pour le développement du territoire du SAGE. Elle fournit chaque année environ 40 millions de m³ aux collectivités locales et aux industriels. Pour faire face à l'**arrêt des exhaures minières**, des restructurations importantes de l'alimentation en eau ont été mises en place sur le territoire. L'arrêt de ces exhaures induit une **remontée progressive des niveaux piézométriques** de la nappe conduisant à l'envoyage des travaux miniers et à la résorption des entonnoirs piézométriques observés (durée probable de l'ordre de 11 à 19 ans pour le secteur Ouest et de 20 à 33 ans pour le secteur Centre-Est). La nappe se rapprochera ainsi de la surface dans les principaux fonds de vallées (Bisten et Rosselle moyenne et aval) avec **apparition (ou plutôt réapparition) de certaines zones marécageuses** et augmentation des **débits de certaines rivières**, la nappe étant à nouveau drainée par le réseau hydrographique. Dans certains secteurs, des mesures compensatoires sont dès à présent programmées pour pallier à ces phénomènes, notamment dans les secteurs bâtis.

LES ENJEUX CLÉS DE GESTION DE L'EAU DU BASSIN HOULLER

La concertation locale mise en place par le Conseil Général de la Moselle, structure porteuse en charge de l'élaboration du SAGE Bassin Houiller, et qui a mobilisé l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire, (Collectivités territoriales, Industriels, Usagers) a permis d'identifier les enjeux clés de gestion de l'eau du territoire Bassin Houiller.

- **Améliorer la qualité des eaux** en assurant la maîtrise de l'impact des pollutions locales d'origine industrielle, la lutte contre les pollutions ponctuelles d'origine urbaine, la promotion d'une gestion cohérente des eaux issues du ruissellement urbain et la prévention des pollutions accidentelles.
- **Restaurer les milieux naturels**, et ainsi préserver la biodiversité des écosystèmes aquatiques, en assurant la conciliation entre restauration des cours d'eau et développement du territoire.
- **Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface** en réponse à la remontée des eaux souterraines, en suivant les altérations des eaux tant superficielles que souterraines et en optimisant les dispositifs existants pour lutter contre les pollutions aujourd'hui non identifiées.
- **Sensibiliser l'ensemble des habitants** du bassin houiller aux enjeux de protection des milieux aquatiques et à la responsabilité de chacun, spécialiste, acteur économique, collectivité ou simple habitant, dans l'élaboration d'une gestion durable des milieux aquatiques et des ressources en eau du territoire.
- **Mobiliser des ressources financières** suffisantes pour mettre en œuvre la politique de l'eau souhaitée par la Commission Locale de l'Eau en accord avec la capacité contributive du territoire et de ses habitants.

Ces enjeux, présentés dans le Diagnostic du SAGE Bassin Houiller, seront la cible des actions proposées dans le Plan d'Aménagement de Gestion Durable (PAGD) et le Règlement du SAGE Bassin Houiller qui restent à élaborer.

